



# PROCÈS-VERBAL N°8

## COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

---

Réunion du : **lundi 16 mars 2026**

---

**Présent(s)** : (en visio) Mme Sandra SCHOETTEL - MM. Guy ANDRE - Sébastien CHARLIER - Walter DE NARDIN - Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Michel GENDRON (Président) - David GIULIANI - Didier GUILLIER - Marc HAENEL (réfèrent éclairage) - Dominique SCHOTT.

---

**Excusé(s)** : MM Jean-Pierre DA PONTE - Maurice GAY - Michel GOTTÉ - François LEFEBVRE (réfèrent sols sportifs).

---

**Assistent** : Mme Nathalie RAMONET - Mr Christian GILLES.

**La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.**

**Prochaine réunion le 13/04/2026**

**Attention** :

**Les dossiers sont à retourner au plus tard le 03/04/2026**

**ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS ET DES COLLECTIVITES** : NILVANGE.

**Réfèrent Eclairage** :

Marc HAENEL (mail : [haenel.marc@alsacefoot.fr](mailto:haenel.marc@alsacefoot.fr) – Portable : 06.84.82.39.20)

**Réfèrents Sols Sportifs** :

François LEFEBVRE (mail : [ded.lef49@orange.fr](mailto:ded.lef49@orange.fr) - Portable : 06.87.02.53.82)

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

### 1.3 Changement de niveau de classement

#### **CHAPPES - STADE COMMUNAL - NNI 100830101**

Cette installation est classée en niveau T6 PN jusqu'au 30/06/2026.

La commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièce fournie :

- Rapport de visite de Mr GUILLIER, membre de la CRTIS, en date du 22/02/2026, attestant de la levée des non-conformités mineures (fixations pour les filets de but et "oreilles")

**La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/03/2036.**

#### **MARIGNY LE CHATEL - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 102240102**

Cette installation est retirée du classement depuis le 08/12/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau A8 PN.

Pièce fournie :

- Mail du club, en date du 27/02/2026, attestant de la levée de la non-conformités (zones de sécurité).

**La commission propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 16/03/2036.**

#### **MARIGNY LE CHATEL - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 102240103**

Cette installation est retirée du classement depuis le 08/12/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau A8 PN.

Pièce fournie :

- Mail du club, en date du 27/02/2026, attestant de la levée de la non-conformités (zones de sécurité).

**La commission propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 16/03/2036.**

### 1.4 Avis préalable

### 1.5 Affaires diverses

#### **CHAPPES - STADE COMMUNAL - NNI 100830101**

Cette installation est classée en niveau T6 PN jusqu'au 30/06/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un nouvel ensemble vestiaires.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable signée, transmis le 13/02/2026.

- Plan des vestiaires.
- Devis
- Aire de jeu : 100 x 60m.

**Au regard des éléments transmis, la commission propose un avis préalable favorable à ce projet pour un niveau T6 PN.**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

### **2.2 Confirmation de classement**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

## **BOUILLY - STADE INTERCOMMUNAL 2 - NNI 100510102**

L'éclairage n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préable en date du 16/02/2026 pour un E7 (LED) et de l'étude d'éclairage en date du 12/01/2026.

Elle constate dans l'étude technique :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 16 m (1 par mâts)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 102 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,4
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,6
- Aire de jeu de 91 x 60 mètres

**Le projet n'est pas conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives. L'étude est faite sur un terrain de 100 x 60m, alors que l'aire de jeu est de 91x 60,5m.**

**La Commission émet un avis préalable défavorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation et demande une nouvelle étude d'éclairage.**

## **2.5 Affaires diverses**

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

### DINSHEIM SUR BRUCHE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 670980201

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 25/11/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

**Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle.**

**Elle prononce un classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 16/03/2036.**

### DINSHEIM SUR BRUCHE - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 670980103

Cette installation était classée en niveau A8 SYN jusqu'au 02/07/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau A8 SYN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

**Elle constate que :**

- Les dimensions de l'aire de jeu (55 x 28 m) ne sont pas conformes aux règlements des terrains.
- Les zones de sécurité ne sont pas respectées.

**Par conséquent, la commission ne peut classer cette installation.**

**Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.**

### DUTTLENHEIM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 671120102

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 24/08/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau T5 SYN (date de mise à disposition : 20/09/2025). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 05/04/2024 pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr LEFEVRE, membre de la CDTIS, en date du 24/02/2026.
- Tests in situ en date du 01/12/2025
- AOP en date du 03/06/2009.
- AAC en date du 20/11/2025.
- Plans des vestiaires et de l'aire de jeu.

**Elle constate :**

- **L'absence du dispositif de protection obligatoire pour protéger les acteurs du jeu entre l'aire de jeu et les vestiaires, espace qui, de plus, comporte une traversée de route (Article 6.6.1 des règlements des terrains).**
- **La salle de douches est commune à 2 vestiaires (non conforme à l'article 4.4 du règlement).**

**Par conséquent, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T7 SYN jusqu'au 20/09/2035.**

## **ECKBOLSHEIM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 671180102**

Cette installation est classée en niveau T6 PN jusqu'au 19/04/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN. Un avis préalable a été délivré en date du 17/03/2023 pour la création d'un ensemble vestiaires.

### Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr SIMON, membre de la CDTIS, en date du 15/10/2025 et 24/02/2026.
- Plan des vestiaires.

### **Elle demande que lui soit fournis :**

- **Un arrêté d'ouverture au public ou une autorisation administrative de capacité indiquant le nombre de personnes admises dans cette installation.**

**La commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/03/2036.**

## **HOCHFELDEN - GYMNASSE MUNICIPAL - NNI 672029901**

Cette installation était classée en niveau Futsal 4 jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau Futsal 4.

### Pièces fournies :

- Demande de classement
- Rapport de visite de Mme SCHOETTEL, membre de la CRTIS, en date du 03/02/2026.
- AOP en date du 09/11/2000.
- PV CDS en date du 13/06/2023.
- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires.

**Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public (AOP) précisant les capacités d'accueil de la tribune (nombre de places assises, debout, PMR).**

**La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 16/02/2036. En l'absence d'AOP, elle précise que la capacité d'accueil en spectateurs est de zéro.**

## **MOTHERN - STADE MUNICIPAL DE LA NEUWIES 1 - NNI 673050101**

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 10/10/2029.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN. Un avis préalable a été délivré en date du 06/09/2024 pour la création d'un ensemble vestiaires.

### Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mme SCHOETTEL, membre de la CRTIS, en date du 09/03/2026.

**Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**

**La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 16/03/2036.**

## **WISCHES - STADE ANDRÉ RODEGHIERO - NNI 675430101**

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 02/02/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

### Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr LEFEVRE, membre de la CDTIS, en date du 26/02/2026.

**Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**

**La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 16/03/2036.**

### **1.3 Changement de niveau de classement**

## **ANDOLSHEIM - STADE DE L' ILL 1 - NNI 680070101**

Cette installation est retirée du classement depuis le 27/06/2025

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN. Un avis préalable favorable a été délivré le 16/09/2022 pour la création d'un ensemble vestiaires.

### Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite Mr ONIMUS, membre de la CDTIS, en date du 13/02/2026, attestant de la levée des non-conformités majeures (zone de sécurité et ajout d'un vestiaire arbitre) et de la levée des conformités mineures (fixations pour les filets de main courante en continue).

**La commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/03/2036.**

## **BIESHEIM - STADE DES MARRONNIERS - NNI 680360103**

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 05/03/2030.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T4 SYN (date de mise à disposition : 01/11/2025). Un avis préalable a été délivré en date du 28/08/2025 pour un changement de niveau en T3 avec remplacement du revêtement en pelouse naturelle par un gazon synthétique.

### Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr ONIMUS, membre de la CDTIS, en date du 16/02/2026.
- Plans de l'aire de jeu.

**Elle note que les vestiaires affectés à ce terrain ne sont pas ceux de l'avis préalable favorable délivré le 28/08/2026 pour l'obtention du niveau T3.**

### **Elle constate :**

- Une mauvaise position des poteaux de corner qui demande une mise en conformité (Article 3.9.4).
- Une hauteur sous la barre transversale des buts non conforme (2,44 m tolérance +/- 1 cm pour un niveau T4 mais sans tolérance pour le niveau T3).
- Les salles de douches sont communes à 2 vestiaires (non conforme à l'article 4.2 du règlement). L'absence de salle de douches propre à chaque vestiaire entraîne le déclassement du stade du Giessen-NNI 680360102 en niveau T7. Celui-ci pourra retrouver son niveau de classement si un cloisonnement des salles de douches est réalisé.
- L'absence de PV d'essais de conformité aux exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse synthétique (art. 3.2.6.2 du Règlement des Terrains & Installations Sportives).

**Dans l'attente de la levée des non-conformités, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T4 SYN PROV jusqu'au 30/06/2026.**

### **BIESHEIM - STADE DU GIESSEN - NNI 680360102**

Cette installation est classée en T6 PN jusqu'au 01/01/2030.

La Commission constate que les salles de douche sont communes à 2 vestiaires (non conforme à l'article 4.2 du règlement).

Celui-ci pourra retrouver son niveau de classement si un cloisonnement des salles de douches est réalisé.

**Par conséquent, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 16/03/2036.**

### **FEGERSHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 671370101**

Cette installation est retirée du classement depuis le 10/11/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN.

Pièce fournie :

- Rapport de visite de Mr HAENEL, membre de la CRTIS, en date du 15/03/2026, attestant de la levée de la non-conformité majeure (zone de sécurité).

**Elle demande que lui soit fournis :**

- **Un arrêté d'ouverture au public ou une autorisation administrative de capacité indiquant le nombre de personnes admises dans cette installation.**

**La commission prononce le classement de l'installation en niveau T4 PN jusqu'au 30/06/2026.**

### **FESSENHEIM - STADE OMNISPORTS 2 - NNI 680910102**

Cette installation est retirée du classement depuis le 08/12/2025.

La commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièce fournie :

- Mail et photos du club attestant de la levée de la non-conformité majeure (zones de sécurité) en date du 28/02/2026.

**Elle rappelle la non-conformité mineure suivante :**

- **La protection de l'aire de jeu à l'arrière des bancs de touche n'est pas continue. Elle doit être conçue pour empêcher les contacts avec le public en passant derrière ceux-ci. Une distance de 1m minimum est conseillée.**

**Par conséquent, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2026.**

### **LIPSHEIM - STADE DE LA STIERMATT 1 - NNI 672680101**

Cette installation est retirée du classement depuis le 13/10/2025.

La commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièces fournies :

- ♦ Mail et photos de la mairie, en date du 13/03/2026, attestant de la levée des non-conformités (zones de sécurité et main courante en continue).

**La commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/03/2036.**

### **MULHOUSE - COMPLEXE SPORTIF DE LA DOLLER - NNI 682240401**

Cette installation est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 20/11/2034.

La commission reprend connaissance de la demande de classement en niveau T4 SYN suite à la visite de contrôle de l'éclairage.

Pièce fournie :

- Mail de la mairie, en date du 20/03/2026, attestant que la zone de sécurité est respectée (plaques métalliques recouvertes).

**La commission confirme le classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 20/11/2034.**

### **SCHOENENBOURG - STADE MUNICIPAL - NNI 674550101**

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 31/12/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement en niveau T6 PN.

Pièce fournie :

- Mail du club, en date du 16/03/2026, attestant la levée de la non-conformité (fixations du filet de but conformes et main courante en continue).

**La commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/03/2036.**

### **TURCKHEIM - STADE DE LA FECHT 1 - NNI 683380101**

Cette installation était classée en travaux jusqu'au 30/06/2025.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T6 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

**Elle constate la non-conformité majeure suivante :**

- **Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. Les plaques de béton situées à 2,30m à l'arrière de la ligne de buts doivent être réduites ou protégées (collage d'un revêtement souple).**

**Elle constate les non-conformités mineures suivantes :**

- **Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.**

**Elle rappelle que :**

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

**La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.**

**Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.**

### **WOLFISHEIM - STADE JULES MICHEL 2 - NNI 675510102**

Cette installation est retirée du classement depuis le 12/09/2025.

La commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN.

Pièce fournie :

- Rapport de visite Mr HAENEL, membre de la CRTIS, en date du 06/03/2026, attestant de la levée des non-conformités majeures (zone de sécurité et remplacement des buts).

**La commission propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 16/03/2036.**

### **1.4 Avis préalable**

#### **ILLKIRCH GRAFFENSTADEN - STADE ALBERT SCHWEITZER FOOT A8 NORD - NNI 672180104**

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un gazon synthétique Foot A8 éclairé.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable signée, en date du 09/03/2026.
- Descriptif des travaux (démarrage des travaux : printemps 2026).
- Plans de l'aire de jeu (65x 40) et coupe transversale.

Elle constate dans l'étude technique éclairage du 27/02/2026 :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 12 m LED (1 par mât)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 181 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,49
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,71
- Aire de jeu de 65x 40 mètres

**Au regard des éléments transmis, la commission propose un avis préalable favorable à ce projet pour un FOOT A 8 SYN.**

#### **ILLKIRCH GRAFFENSTADEN - STADE ALBERT SCHWEITZER FOOT A8 SUD - NNI 672180103**

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un gazon synthétique Foot A8 éclairé.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable signée, en date du 09/03/2026.
- Descriptif des travaux (démarrage des travaux : printemps 2026).
- Plans de l'aire de jeu (55x 40) et coupe transversale.

Elle constate dans l'étude technique éclairage du 27/02/2026 :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 12 m LED (1 par mât)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 157 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,45
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,71
- Aire de jeu de 55x 40 mètres

**Au regard des éléments transmis, la commission propose un avis préalable favorable à ce projet pour un FOOT A 8 SYN.**

#### **OBERLAUTERBACH - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 673460102**

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 09/08/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un terrain en gazon synthétique à la place d'une pelouse naturelle.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable.
- Lettre d'intention en date du 27/11/2025 et descriptif du projet (début des travaux : mai 2026)
- Plans de l'aire de jeu (100 x 60) et coupe transversale
- Plan des vestiaires

**Au regard des éléments transmis, la commission prononce un avis préalable favorable à ce projet pour un niveau T6 SYN, sous réserve du respect des observations figurant ci-après et des prescriptions du règlement des terrains et installations sportives relatives à ce niveau de classement.**

**Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).**

**Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.**

**Elle rappelle les distances de sécurité sont de 2,50 ml par rapport au premier obstacle rencontré (poteaux de but de foot A8).**

## 1.5 Affaires diverses

**RETRAIT DE CLASSEMENT :**

- WITERSHEIM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 675460102

### **STRASBOURG - STADE EMILE STAHL 1 - NNI 674820201**

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 25/03/2026.

La commission reprend connaissance de la demande de classement pour un niveau T3 PN.

Pièce fournie :

- Mail et photos de Mr HAENEL, membre de la CRTIS, en date du 06/03/2026, attestant de la levée de la non-conformité mineure (les débords et bavolets en tête de clôture ont été retirés).

**La commission propose le classement de l'installation en niveau T3 PN et transmet à la CFTIS pour décision.**

### **DINSHEIM SUR BRUCHE - STADE MUNICIPAL 1 - NN 670980101**

Cette installation est classée en niveau T3 PN jusqu'au 10/05/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T3 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr LEFEVRE, membre de la CDTIS, en date du 27/02/2026.

**Elle constate :**

- **L'absence de protection des bancs de touche. La main courante doit être conçue pour empêcher les contacts avec le public en passant derrière ceux-ci. Une distance de 1m minimum est conseillée (Art.3.9.5.)**
- **L'absence de liaison protégée entre les vestiaires et l'aire de jeu (Art. 6.5.)**

**Rappel de l'art.3.2.6.1 du Règlement / Exigences relatives aux pelouses naturelles : la hauteur du gazon du terrain en pelouse est maintenue pour les compétitions dans des fourchettes de hauteurs pour le niveau T3 de 20 à 35 mm.**

La commission précise qu'un PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6. du Règlement des Terrains & Installations Sportives) sera exigé pour la confirmation de classement quinquennal. La réalisation d'essais sans attendre ce terme quinquennal permettra de diagnostiquer.

La commission propose le classement de l'installation en niveau T4 PN et transmet à la CFTIS pour décision.

### **DALHUNDEN - STADE MUNICIPAL - NNI 670820101**

L'installation est classée en niveau T7 PN jusqu'au 16/02/2036.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Pièce fournie :

- Photos du club, en date du 06/03/2026, attestant de la mise en conformité (zone de sécurité, buts, main courante).

La commission confirme le classement de l'installation en niveau T7 SYN jusqu'au 16/02/2036.

### **HIRTZBACH - STADE INTERCOMMUNAL - NNI 681390201**

Cette installation est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 08/10/2028 (date de mise à disposition : 08/10/2008).

Visite de Mme SCHOETTEL, en date du 17/03/2026, suite à un mail informant que le revêtement était en mauvais état.

La commission constate que ce revêtement est vieillissant mais ne comporte pas de danger pour les pratiquants. Elle confirme le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 08/10/2028.

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

### **BIESHEIM - STADE DES MARRONNIERS - NNI 680360103**

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E5 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 06/12/2024. Etude d'éclairage en date du 25/06/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 274 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,73

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,86

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/02/2030.

### **STEINBOURG - STADE FOERSTERMATT - NNI 674780102**

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 (LED). Un avis préalable favorable a été donné le 27/06/2025.

Pièce fournie :

- ♦ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 188 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,72

**La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/03/2030.**

## 2.2 Confirmation de classement

### **DUPPIGHEIM - STADE ANDRÉ REY - NNI 671080102**

L'éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 20/10/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E7.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 154 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,37

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,55

**La commission prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/03/2028.**

### **ENTZHEIM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 671240102**

L'éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 05/04/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 179 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,45

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,61

**La commission prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/03/2028.**

### **HOHENGOEFT - STADE MAURICE SCHAEFFER - NNI 672080101**

L'éclairage était classé en niveau en E6 jusqu'au 03/11/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- ♦ Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 111 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,5

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,68

**Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E6 (l'éclairage horizontal Moyen (EhMoy) est de 111 lux au lieu de  $\geq 120$ ).**

**Par conséquent, la commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/03/2028.**

## **MULHOUSE - STADE DE BOURTZWILLER 1 - NNI 682240301**

L'éclairage était classé en niveau en E6 jusqu'au 12/01/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 189 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,37

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,63

**Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E6 (le rapport EhMin/EhMaxi est de 0,37 au lieu de  $\geq 0,4$ ).**

**Par conséquent, la commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/03/2028.**

## **QUATZENHEIM - STADE DES SOURCES - NNI 673820101**

L'éclairage était classé en niveau en E6 jusqu'au 15/09/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 125 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,28

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,42

**Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E6 (le rapport EhMin/EhMaxi est de 0,28 au lieu de  $\geq 0,4$  et le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,42 au lieu de  $\geq 0,6$ ).**

**Par conséquent, la commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/03/2028.**

## **SALMBACH - STADE DE LA LAUTER 2 - TERRAIN D'HONNEUR - NNI 674320102**

L'éclairage était en niveau E7 jusqu'au 03/11/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E7.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 135 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,28

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,55

**La commission prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/03/2028.**

### **TRUCHTERSHEIM - STADE PFETTISHEIM - NNI 674950201**

L'éclairage était en niveau E7 jusqu'au 07/04/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E7.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 156 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,16

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,26

**Les valeurs relevées ne correspondent pas à un niveau de classement en E7 (le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est inférieur à 0,40).**

**Par conséquent, elle retire le classement de l'éclairage de cette installation. Aucune compétition ne peut se jouer en nocturne.**

### **WISCHES - STADE ANDRÉ RODEGHIERO - NNI 675430101**

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 12/01/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 128 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,56

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,73

**La commission prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/03/2028.**

## 2.3 Changement de niveau de classement

### HOCHFELDEN - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 672020102

L'éclairage était en Eentrainement jusqu'au 26/04/2020.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 08/08/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 183 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,48

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,68

**La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/03/2030 sous réserve de classer l'installation.**

### KILSTETT - STADE CAMBOURS 1 - NNI 672370101

L'éclairage était en Eentrainement jusqu'au 11/11/2018.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E5 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 11/10/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 267 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,57

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,76

**La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/03/2030.**

### MULHOUSE - COMPLEXE SPORTIF DE LA DOLLER - NNI 682240401

L'éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 06/12/2026.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E5 (LED). Etude d'éclairage en date du 28/10/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 298 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,5

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,7

**La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/03/2030.**

## **NIEDERLAUTERBACH - STADE DOCTEUR PFLIEGER 2 - NNI 673270102**

L'éclairage était en Eentrainement jusqu'au 04/03/2018.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau E5 (LED). Etude d'éclairage en date du 25/07/2023.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 207 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,35

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,6

**Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E5 ni à un niveau E6 (le rapport EhMin/EhMaxi est de 0,35 au lieu de  $\geq 0,4$ ).**

**Par conséquent, la commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/03/2030.**

## **OHLUNGEN - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 673590102**

L'éclairage était classé en niveau E5 jusqu'au 04/02/2024.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 06/12/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 192 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,58

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75

**La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/03/2030.**

## **SCHAFFHOUSE SUR ZORN - STADE RAMSBERG - NNI 674390101**

L'éclairage était en Eentrainement jusqu'au 05/05/2019.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 08/08/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 184 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,46

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,7

**La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/03/2030 sous réserve de classer l'installation.**

## **WITTERSHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 675460101**

L'éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 05/04/2026.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E5 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 11/04/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 288 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,57

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,76

**La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/03/2030.**

### **2.4 Avis préalable**

## **BISCHHEIM - STADE MARS - NNI 670430201**

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 12/04/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un niveau E5 (LED) et de l'étude d'éclairage en date du 10/02/2026.

Elle constate dans l'étude technique :

- o 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 20 m (4 par mât)
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 284 Lux
- o U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,67
- o U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,80
- o GR à 43,4
- o Aire de jeu de 100 x 65 mètres

**Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.**

**Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.**

**La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5.**

## **DAMBACH LA VILLE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 670840101**

L'éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 16/06/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un niveau E6 (LED) en date du 09/12/2025 et de l'étude d'éclairage en date du 09/12/2025.

Elle constate dans l'étude technique :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m (2 par mât)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 163 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,76
- GR à 46,7
- Aire de jeu de 100 x 64 mètres

**Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.**

**Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.**

**La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6.**

## **2.5 Affaires diverses**

### 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

#### **SEDAN - SYNTHETIQUE « EMILE ALBEAU » - NNI 084090401**

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 (LED). Etude d'éclairage en date du 23/09/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 235 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,55

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,74

**La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/03/2030.**

- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### **REIMS - STADE GEORGES HEBERT 2 - NNI 514540402**

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 25/10/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN et note que de nouveaux vestiaires sont en cours de construction, la rénovation de l'aire de jeu étant prévue en 2027.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 25/02/2026.

**Elle précise qu'une demande de classement devra être adressée à la Ligue du Grand Est dès achèvement des nouveaux vestiaires et conseille de déposer une demande d'Avis Préalable pour la rénovation de l'aire de jeu.**

**Dans cette attente, la commission prononce le classement de l'installation en niveau TRAVAUX (T5 PN) jusqu'au 16/03/2027.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

### 1.4 Avis préalable

### 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### 2.2 Confirmation de classement

### 2.3 Changement de niveau de classement

### 2.4 Avis préalable

### 2.5 Affaires diverses

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

#### **BAYON - Hall Des Sports - NNI 540549901**

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau Futsal 4.

Pièces fournies :

- Demande de classement
- Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 09/02/2026.
- AAC en date du 09/0/2026.
- PV CDS en date du 14/11/2024.

**La commission prononce le classement de l'installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 16/03/2036.**

### 1.2 Confirmation de classement

#### **DIEULOUARD - SALLE DES SPORTS CHARLES ROTH - NNI 541579901**

Cette installation était classée en niveau Futsal 4 jusqu'au 17/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau Futsal 4.

Pièces fournies :

- Demande de classement
- Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 26/02/2026.
- AAC en date du 26/0/2026.
- Plan de l'aire de jeu et des vestiaires.

**La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 16/03/2036.**

#### **PAGNY SUR MOSELLE - STADE OMNISPORTS 2000 N°2 - NNI 544150102**

Cette installation était classée T5 SYN jusqu'au 30/10/2025.

La Commission reprend le dossier.

Elle constate l'absence des tests in situ suite à la notification de la CRTIS du 11/04/2025.

**La commission propose de classer l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 30/06/2026.**

**L'absence de la réception des tests in situ à cette date entraînera une suspension de classement de l'installation. Aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

### 1.4 Avis préalable

#### **LAXOU - COMPLEXE SPORTIF GASTON LOZZIA 3 - NNI 543040103**

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 02/11/2029.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable signée, en date du 03/03/2026.
- Lettre d'intention (début des travaux : Printemps 2026)
- Plans de l'aire de jeu (100 x 60) et coupe transversale

**Au regard des éléments transmis, la commission propose un avis préalable favorable à ce projet pour un T5 SYN.**

**Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).**

**Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.**

**Elle rappelle les distances de sécurité sont de 2,50 ml par rapport au premier obstacle rencontré (poteaux de but de foot A8).**

## 1.5 Affaires diverses

### VANDOEUVRE LES NANCY - STADE JACQUES SONET N°2 - NNI 545470102

L'installation est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 24/10/2033.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN. Un avis préalable favorable a été délivré en date du 03/02/2023 pour une création d'un ensemble vestiaires.

Pièce fournie :

- Rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 14/03/2025.

**La commission confirme le classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 24/10/2033.**

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### 2.2 Confirmation de classement

### CUSTINES - STADE PRÉ À VAROIS 2 - NNI 541500202

L'éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 04/02/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E7 (LED).

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 106 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,39

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,61

**La commission prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/03/2030.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

#### **LUNEVILLE - STADE ÉDOUARD FÉNAL 1 - NNI 543290101**

L'éclairage est classé en niveau en niveau E7 jusqu'au 16/02/2028.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau E5.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 387 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,58

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,78

**La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/03/2028.**

### **2.4 Avis préalable**

#### **FROUARD - STADE INTERCOMMUNAL - NNI 542150101**

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 20/11/2015.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un E5 (LED) et de l'étude d'éclairage en date du 12/05/2025.

Elle constate dans l'étude technique :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 30,75 m (4 par mât)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 276 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,74
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,88
- GR à 47,6
- Aire de jeu de 105 x 68 mètres

**Le document est illisible et il manque les angles d'inclinaison des projecteurs cumulé avec l'angle des LED dans le projecteur.**

**La Commission émet un avis préalable défavorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation.**

#### **LAXOU - COMPLEXE SPORTIF GASTON LOZZIA 3 - NNI 543040103**

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 12/01/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un niveau E6 (LED) et de l'étude d'éclairage en date du 24/02/2026.

Elle constate dans l'étude technique :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m (2 par mât)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 167 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,69
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,90
- GR à
- Aire de jeu de 100 x 60 mètres

**Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.**

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6.

## 2.5 Affaires diverses

## **1. Classement des installations**

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

### **HANNONVILLE SOUS LES COTES - STADE MARCEL HUTIN - NNI 552280101**

Cette installation est classée en niveau T4 PN jusqu'au 13/10/2033.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement en niveau T4 PN.

Pièce fournie :

- Rapport de visite de Mr. EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 18/02/2026, attestant de la levée des non-conformités (bancs de touche changés et main courant en continue).

**La commission confirme le classement de l'installation en niveau T4 PN jusqu'au 13/10/2033.**

### **LIGNY EN BARROIS - STADE ANDRE LEPAGE 1 - TERRAIN HONNEUR - NNI 552910201**

Reçu tests in situ du 16/10/2025.

Remerciements et transmis à la CFTIS pour décision.

## **2. Classement des éclairages**

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

## **1. Classement des installations**

### **1.1 Classement initial**

### **1.2 Confirmation de classement**

#### **BROUDERDORFF - STADE MUNICIPAL - NNI 571130101**

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 24/11/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr WIRIG, membre de la CRTIS, en date du 03/03/2026.

**Elle demande de réduire la largeur de l'aire de jeu à la dimension réglementaire de 68m.**

**Elle rappelle que la zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

**La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 16/03/2036.**

#### **DIEBLING - STADE DE MORAY 1 - NNI 571760101**

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 17/09/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr GOTTE, membre de la CRTIS, en date du 26/01/2026.

**La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 16/03/2036.**

#### **DIEBLING - STADE DE MORAY 2 - NNI 571760102**

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 12/09/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr GOTTE, membre de la CRTIS, en date du 26/01/2026.

**La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 16/03/2036.**

#### **METZ - GYMNASSE ALAIN FOURNIER - NNI 574639910**

Cette installation est classée en niveau Futsal 4 jusqu'au 24/03/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau Futsal 4.

Pièce fournie :

- Demande de classement

**Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public (AOP) précisant les capacités d'accueil de l'installation (nombre de places assises, debout, PMR).**

**Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 16/03/2036. En l'absence d'AOP, elle précise que la capacité d'accueil en spectateurs est de zéro.**

### **METZ - GYMNASE BELLECROIX - NNI 574639912**

Cette installation est classée en niveau Futsal 4 jusqu'au 24/03/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau Futsal 4.

Pièce fournie :

- Demande de classement

**Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public (AOP) précisant les capacités d'accueil de l'installation (nombre de places assises, debout, PMR).**

**Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 16/03/2036. En l'absence d'AOP, elle précise que la capacité d'accueil en spectateurs est de zéro.**

### **METZ - GYMNASE MALRAUX - NNI 574639903**

Cette installation est classée en niveau Futsal 3 jusqu'au 24/03/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau Futsal 3.

Pièces fournies :

- Demande de classement
- Rapport de visite de Mr MONFORT, membre de la CDTIS.
- AOP en date du 04/08/2021

**En configuration futsal, la capacité d'accueil est de 300 personnes en tribune.**

**La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 16/03/2036.**

### **METZ - SALLE DU COSEC DAUPHINE - NNI 574639906**

Cette installation était classée en niveau Futsal 4 jusqu'au 12/05/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau Futsal 4.

Pièces fournies :

- Demande de classement
- AOP en date du 10/08/2021.

**Elle constate l'absence dans l'arrêté d'ouverture au public (AOP) de la précision concernant la capacité d'accueil de la tribune (nombre de places assises, debout, PMR) en configuration futsal.**

**La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 16/02/2036. En l'absence du nombre de places dans la tribune, elle précise que la capacité d'accueil en spectateurs est de zéro.**

### **METZ - SALLE DU COSEC PAUL VALÉRY - NNI 574639908**

Cette installation était classée en niveau Futsal 4 jusqu'au 12/05/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau Futsal 4.

Pièce fournie :

- Demande de classement

**Elle constate l'absence dans l'arrêté d'ouverture au public (AOP) de la précision concernant la capacité d'accueil de la tribune (nombre de places assises, debout, PMR) en configuration futsal.**

**La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 16/02/2036. En l'absence du nombre de places dans la tribune, elle précise que la capacité d'accueil en spectateurs est de zéro.**

### **REMILLY - SALLE E.S.L. CHARLES DE GAULLE - NNI 575729901**

Cette installation est classée en niveau Futsal 3 jusqu'au 24/03/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau Futsal 3.

Pièce fournie :

- Demande de classement et photos.

**Elle note que la capacité d'accueil est de 250 personnes assises en tribune.**

**La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 11/03/2036.**

### **1.3 Changement de niveau de classement**

### **BERTRANGE - COMPLEXE SPORTIF 2 - NNI 570670102**

Cette installation est classée en niveau T6 SYN jusqu'au 12/08/2030.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T5 SYN (date de mise à disposition : 12/08/2020).

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr. GIULIANI, président de la CDTIS, en date du 20/02/2026.

**Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**

**Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 12/08/2030.**

### **1.4 Avis préalable**

### **1.5 Affaires diverses**

### **RIMLING - STADE FOOT5 PALISSADES - NNI 575845501**

La commission prend connaissance de la création d'un FOOT5 PALISSADES avec éclairage en LED.

Pièces fournies :

- Formulaire.
- Rapport de visite de Mr GOTTE, membre de la CRTIS, en date du 03/02/2026.

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal moyen (Eh/moy) : 222 lux

Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0,81

**Le dossier est conforme au cahier des charges du FOOT5 PALISSADES.**

## **RETRAIT DE CLASSEMENT :**

- STE MARIE AUX CHENES - GYMNASSE BERTHELOT - NNI 576209901
- METZ - GYMNASSE LES ARENES - NNI 574639911

### **LONGEVILLE LES METZ – GYMNASSE SAINT SYMPHORIEN - NNI 574129901**

Cette installation est classée en niveau FUTSAL 2 jusqu'au 12/04/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau FUTSAL 2.

#### Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr MONFORT, membre de la CRTIS, en date du 05/03/2026.

**Elle note que la capacité d'accueil de la salle, en configuration futsal, est de 1600 spectateurs répartis dans les deux tribunes latérales**

**La commission propose la confirmation de classement de l'installation en niveau FUTSAL 2 et transmet à la CFTIS pour décision.**

### **TERVILLE - STADE ERNEST GUTT - NNI 576660101**

Cette installation était classée en niveau T3 SYN jusqu'au 01/03/2026.

La commission reprend le dossier.

Elle constate l'absence des tests in situ suite à la notification de la CFTIS du 20/11/2025.

**La commission propose de classer l'installation en niveau T3 SYN jusqu'au 30/06/2026.**

**L'absence de la réception des tests in situ à cette date entraînera une suspension de classement de l'installation. Aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.**

### **METZ - SALLE DE SPORT LES BARONNETES - NNI 574639901 -**

Cette installation était classée en niveau Futsal 2 jusqu'au 16/02/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau Futsal 2.

#### Pièces fournies :

- Demande de classement
- Rapport de visite de Mr MONFORT, membre de la CRTIS.

**Elle constate l'absence dans l'arrêté d'ouverture au public (AOP) de la précision concernant la capacité d'accueil de la tribune (nombre de places assises, debout, PMR) en configuration futsal.**

**En l'absence du nombre de places dans la tribune, elle précise que la capacité d'accueil en spectateurs est de zéro.**

**La commission propose la confirmation de classement de l'installation en niveau Futsal 2 et transmet à la CFTIS pour décision.**

### **VITRY SUR ORNE - STADE MUNICIPAL - 577240101**

Cette installation est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 07/12/2035.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau T4 SYN (date de mise à disposition : 17/03/2026). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 07/02/2025 pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr GENDRON, Président de la CDTIS, en date du 19/03/2026.

**Elle constate la non-conformité suivante :**

**L'absence de PV d'essais de conformité aux exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse synthétique (art. 3.2.6.2 du Règlement des Terrains et Installations Sportives).**

**Elle constate une mise en conformité des bancs joueurs pour le niveau T3.**

**Par conséquent, la commission propose le classement de l'installation en niveau T3 SYN PROV. et transmet à la CFTIS pour décision.**

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### 2.2 Confirmation de classement

### 2.3 Changement de niveau de classement

## **SARREGUEMINES - STADE DE LA LEMBACH - NNI 576310501**

L'éclairage était classé en niveau en niveau E6 jusqu'au 12/01/2026.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau E7.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 115 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,40

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,63

**La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/03/2028.**

### 2.4 Avis préalable

## **NILVANGE - STADE LUCIEN NOIROT - NNI 575080101**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 04/02/2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 09/02/2026 pour un E6 (LED) et de l'étude d'éclairage en date du 05/01/2026.

Elle constate dans l'étude technique :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m (2 par mâts)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 162 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,47
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,74
- Aire de jeu de 100 x 65 mètres

**Le projet n'est pas conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives. L'étude est faite sur un terrain de 105 x 68m, alors que l'aire de jeu est de 100 x 65m.**

**La Commission émet un avis préalable défavorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation et demande une nouvelle étude d'éclairage.**

## **YUTZ - COMPLEXE SPORTIF JEAN MERMOZ 2 - NNI 577570102**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 09/02/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 12/02/2026 pour un E6 (LED) et de l'étude d'éclairage en date du 14/05/2025.

Elle constate dans l'étude technique :

- o 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 16 m (pour 3 mâts) à 17 m (pour 1 mât) (2 par mât)
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 171 Lux
- o U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,42
- o U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,67
- o GR à
- o Aire de jeu de 100 x 65 mètres

**Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.**

**Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.**

**La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en E6.**

### **2.5 Affaires diverses**

## **1. Classement des installations**

### **1.1 Classement initial**

### **1.2 Confirmation de classement**

#### **ARCHES - STADE JEAN PAUL HOLVECK - NNI 880110101**

Cette installation est retirée du classement depuis le 16/02/2026.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4.

Pièces fournies :

- Mail et photos de la mairie, en date du 20/03/2026, attestant de la levée de la non-conformité majeure (plaques bétons retirées). La hauteur des buts est conforme et la zone technique est tracée en tirets (pointillés).
- AOP en date du 13/03/2026.

**La commission confirme le classement de l'installation en niveau T4 PN jusqu'au 16/03/2036.**

### **1.3 Changement de niveau de classement**

### **1.4 Avis préalable**

### **1.5 Affaires diverses**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

### **2.2 Confirmation de classement**

#### **THAON LES VOSGES - STADE ROBERT SAYER - NNI 884650101**

L'éclairage était classé en niveau E5 jusqu'au 12/01/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E5.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 280 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,62

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,79

**La commission prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/03/2028.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **2.5 Affaires diverses**